



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

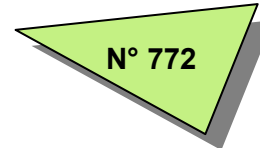
Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.

Vendredi 27 avril 2018



Santé publique

574 000 personnes opérées de la cataracte en 2016

Selon une étude publiée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) ⁽¹⁾ et avec pour source principale le Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) ⁽²⁾ des établissements de santé, le traitement chirurgical de cataracte primaire est devenu l'intervention la plus pratiquée en France.

En 2016, il y a eu en France quelque 826 000 séjours hospitaliers avec traitement chirurgical de cataracte primaire (remplacement du cristallin par une lentille artificielle). Comme on peut être opéré des deux yeux la même année au cours de deux séjours distincts, le nombre de patients opérés est moins élevé : 574 000.

Sur les 826 000 séjours recensés, 321 000 concernent des personnes de 75 à 84 ans ; 286 000, des personnes de 65 à 74 ans. En 2016, les patients opérés avaient en moyenne 73,5 ans.

Entre 2008 et 2016, la part de la chirurgie ambulatoire est passée de 70 % à 92,5 %. Sur cette période, le nombre annuel de séjours pour cataracte primaire a augmenté de 39 % et celui des patients opérés de 28 %. Le développement de la chirurgie ambulatoire s'explique par les évolutions techniques, mais aussi par des incitations tarifaires, des recommandations professionnelles et la mise sous accord préalable des établissements ayant un faible taux de réalisation en chirurgie ambulatoire.

Les interventions ont lieu dans le département de résidence des patients pour 80 % d'entre eux et dans leur région pour 95,5 %. Près de quatre opérations sur cinq ont lieu dans des établissements privés.

Environ 700 établissements de santé ont réalisé des interventions chirurgicales de cataracte primaire en 2016 (850 en 1998). Parmi eux, les deux tiers ont une activité annuelle d'au moins 500 interventions. Ainsi, 93 % des opérations se déroulent en établissement à volume d'activité élevé.

Les auteurs observent toujours « des disparités géographiques persistantes, mais moins marquées qu'en 1998 ». Si la moyenne nationale était égale à 100 en 2015-2016, la région des Pays de la Loire aurait l'indice le plus élevé en France (107). En Mayenne, cet indice serait de 108.



Élections

On ne pourra plus être candidat... malgré soi !

Pas toujours facile de boucler une liste, notamment pour les élections municipales. En 2014, confrontés à cette difficulté, des candidats astucieux ont pu, par exemple, faire croire à la signature d'une pétition alors qu'il s'agissait en réalité d'obtenir un accord pour

(1) – Christine de Peretti, Philippe Oberlin (Drees), Max Villain et Vincent Daien (Centre hospitalier universitaire de Montpellier, département d'ophtalmologie), « Le traitement de la cataracte primaire est la plus fréquente des interventions chirurgicales », *Études & Résultats* n° 1056 de mars 2018 (6 p.).
(2) – Le PMSI est un outil de description et de mesure médico-économique de l'activité hospitalière.

figurer sur une liste... La loi n° 2018-51 du 31 janvier 2018 relative aux modalités de dépôt de candidature aux élections devrait éviter aux citoyens de se retrouver candidats malgré eux...

Désormais, sur le formulaire officiel de candidature, à côté de sa signature, le candidat devra apposer la mention manuscrite suivante : « *La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par.....* » (indication des nom et prénoms du candidat mandaté pour mener la candidature groupée – communes de moins de 1 000 habitants – ou du candidat tête de liste – communes de plus de 1 000 habitants). Pour les élections municipales, cette formalité est obligatoire dans les communes de plus de 1 000 habitants. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, elle l'est uniquement en cas de candidature groupée.

Possibilité de deux candidats en plus

Un autre changement va intervenir. Depuis la loi de 2013, les élections municipales dans les communes de 1 000 habitants ou plus se font selon la règle du scrutin de liste à la proportionnelle. Or, dans des communes (notamment de 1 000 à 3 500 habitants), il a pu n'y avoir qu'une liste unique. Dès lors, il est arrivé que le siège du maire devienne vacant suite à une démission ou à un décès. Le code général des collectivités territoriales prévoit que pour procéder à l'élection du maire, le conseil municipal doit être au complet.

Aussi, pour éviter l'obligation de procéder à une nouvelle élection, le code électoral prévoit-il désormais que la liste de candidats aux élections municipales, dans les communes de 1 000 habitants ou plus, comporte au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et, au plus, deux candidats supplémentaires.



À vos agendas

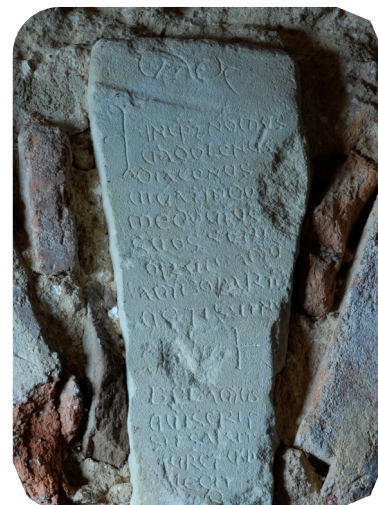


Le samedi 28 avril, à Saulges Une énigmatique inscription lapidaire...

Le **samedi 28 avril**, à 14 h 30, à l'école élémentaire, 7 rue des Deux-Églises, à Saulges, la Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne (SAHM) organise une conférence avec Jean-René Ladurée, docteur en histoire médiévale, sur le thème : « **L'inscription lapidaire de la chapelle Saint-Pierre, à Saulges – Un trésor précarolingien ?** »

Installé sur une nécropole mérovingienne, le village de Saulges compte deux édifices religieux : la chapelle Saint-Pierre dont on a trace dès la fin du VIII^e siècle, et l'église paroissiale Notre-Dame qui apparaît dans les archives dans la seconde moitié du XI^e siècle.

Au sein de la chapelle Saint-Pierre, une pierre comporte une inscription énigmatique. Découverte dans la seconde moitié du XX^e siècle, elle pose des difficultés d'interprétation. Jean-René Ladurée présentera cette inscription et, plus globalement, l'histoire de la chapelle Saint-Pierre.



L'inscription sur la clé de voûte

La pensée

hebdomadaire

« *Le ressort moteur du populisme : la flatterie d'un "peuple" qui ne trompe ni ne se trompe et qu'il faut ménager en lui parlant le langage qu'il souhaite entendre, fait d'idées simples allant dans le sens du poil. (...) La force de la démocratie ne vient pas de ce qu'elle détiendrait la réponse à toutes situations mais de ce qu'elle se donne les procédures permettant de construire ensemble à travers la délibération, le débat et le conflit autant de vérités provisoires. Ce qui suppose à la fois une vraie conviction pluraliste et le courage d'aller si nécessaire "contre l'opinion publique".* »

Jacques Le Goff, professeur émérite des universités,
« La vérité face au populisme » (point de vue), *Ouest-France* du 27 novembre 2017.

Qu?z
Semaine 17
2018

